

SAEP DE CONLIE
----------------

Le Syndicat d'Eau de Conlie fournit l'eau potable de Conlie, Cures, Domfront en Champagne, et Tennie.

En 2011, le Syndicat a distribué près de 275 000 m<sup>3</sup> d'eau (environ 750m<sup>3</sup> par jour en moyenne) à 2085 abonnés.

Vous pouvez joindre les fontainiers Mickaël HUCHET et Jean-Louis RENOUE en cas de fuites au 06.86.76.02.24 ou au 06.81.18.10.10.

Pour toutes questions ou réclamations relatives à votre facture, merci de contacter M. HUCHET au 06.86.76.02.24 du mardi au vendredi.

Nous vous rappelons que le syndicat est responsable du réseau jusqu'au compteur, toutes fuites en aval de celui-ci sont à votre charge ainsi que la surconsommation d'eau occasionnée. Nous vous conseillons donc de vérifier régulièrement votre compteur ainsi que l'état de votre installation (tuyauterie, robinetterie et sanitaire) afin de déceler toutes anomalies rapidement.

**Montant de l'abonnement en 2012 : 60.77€ TTC**

La facturation de l'abonnement se fait en **Avril 2012**, pour une période allant du 01 avril 2012 au 31 Mars 2013.

Pour les déménagements, à la date de votre départ, un agent fera un relevé de compteur pour établir votre facture de résiliation et, le cas échéant, un remboursement de votre abonnement au prorata de la durée de présence.

**Montant des M<sup>3</sup> 0.719 € HT + 0.32 € HT de redevance pollution (TVA à 5.5%)**

La facturation de votre consommation d'eau potable se fait courant **Septembre 2012** sur un relevé du mois de Mai 2012.

Vous avez la possibilité de vous faire prélever (voir feuille ci-jointe), document à compléter, à signer et à nous retourner avec un RIB. Vous serez prélevé pour les prochaines factures émises par le SAEP.

Pour toutes demandes de branchement d'eau **dans les lotissements**, merci de compléter le document ci-joint en y joignant un chèque de 159,31 €. Les fontainiers s'occuperont de la mise en service de votre branchement dans les meilleurs délais.

Pour les travaux de branchements hors lotissement, merci de contacter les agents pour envisager la meilleure solution technique avec vous en fonction de votre projet.

Pensez à protéger vos installations du gel lors des périodes de grand froid.